

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Vente
commune de
Mende / Mme
Nathalie
CREPIN et M.
Romain
BARBANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de Conseillers
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
13 octobre 2022

Date de l'affichage
à la porte de la
Mairie et
publication sur le
site internet :
03/11/2022

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Etaients présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghaliya THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Jean-François BERENGUEL expose :

La Commune de Mende souhaite céder à Mme Nathalie CREPIN et M. Romain BARBANCE la maison « Combes » située 14 et 16 Rue de la Chicanelle à MENDE.

Il sera reporté dans l'acte de vente au paragraphe SERVITUDES les CONVENTIONS PARTICULIERES figurant à l'acte d'échange reçu par Me VALY le 24/10/1951 à savoir :

1°/ Passage

Madame Veuve BONNET et Mademoiselle Yolande BONNET auront pour elles-mêmes et leurs ayants droit, un droit de passage par un escalier se trouvant côté Ouest de la maison cédée donnant accès de la Rue de la Chicanelle dans la cour et le jardin ; ce droit s'exercera dans la moitié Ouest de la cour et par une allée centrale dans la partie de jardin présentement cédée à Monsieur COMBES ;

Cet escalier dont M. COMBES aura la propriété à l'usage également pour lui-même ou ses ayants droits sera entretenu à frais communs. Monsieur COMBES se réserve le droit ultérieurement de supprimer le droit de passage indiqué ci-dessus par l'allée centrale et de le reporter sur une allée créée côté Ouest dans le prolongement de l'escalier ; Madame veuve BONNET, es-qualité, pour elle-même ou ses ayants droits accepte dès maintenant cette modification de son droit de passage.

2°/ Eau

L'alimentation en eau de la maison à MENDE cédée à M. COMBES de celle restant la propriété BONNET et du jardin est faite, partie par une source privée et partie par l'eau de la ville de Mende.

L'eau de la source privée alimente un bassin se trouvant dans la partie de jardin cédée à M. COMBES et le trop plein de ce bassin se déverse dans un autre bassin se trouvant dans la partie de jardin restant la propriété BONNET ; les parties décident d'un commun accord de maintenir cette situation sans changement ; les conduites d'eau de la source privée seront entretenues à frais communs.

En ce qui concerne l'eau de la ville il existe une seule prise d'eau alimentant à la fois la maison cédée à M. COMBES et la maison restant la propriété BONNET. Cette prise d'eau sera conservée par Mme BONNET et M. COMBES s'engage à faire établir à ses frais une nouvelle prise d'eau pour alimenter la maison par lui reçue.

3°/ Egouts

Les égouts desservant les deux maisons de Mende seront également entretenus à frais communs »

Conformément à l'estimation du service des domaines, il est aujourd'hui proposé :

- **D'AUTORISER LA CESSION** à Mme Nathalie CREPIN et M. Romain BARBANCE :

Propriétaire	Parcelle	Prix
Commune de Mende	AP 12	76.000,00 €

Frais notariés à la charge de ce dernier.

- De **REPORTER LES SERVITUDES** citées ci-dessus dans l'acte notarié,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Me Rose-Anne BAZERIES-BLANC, 2 Av. Georges Clemenceau, 48000 Mende.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr